

## Covid-19 : Les mesures prises par la Ville de Troyes, le CMAS et Troyes Champagne Métropole



**Face à la pandémie de COVID-19 qui touche la France et le reste du monde, la Ville de Troyes, le Centre Municipal d'Action sociale et Troyes Champagne Métropole, dans la continuité des déclarations du Président de la République du 12 mars et du Premier Ministre du 14 mars, s'organisent pour assurer ses missions essentielles.**

Continuité du service public, protection des enfants et des agents, fermeture des établissements municipaux, communautaires et recevant du public... La crise sanitaire inédite rencontrée par notre pays nous amènent à prendre des mesures exceptionnelles pour garantir la sécurité et la santé de chacun.

### **La continuité du service public assurée**

Nos Collectivités doivent assumer leurs responsabilités essentielles tout en prenant les mesures de précautions nécessaires pour leurs agents. Ainsi, l'ensemble des services publics municipaux et communautaires ci-dessous est assuré, selon le plan de continuité d'activité (PCA) instauré :

- **Sécurité de la circulation** (astreintes voirie, signalisation verticale, régulation du trafic, signalisation tricolore, éclairage public + vidéo protection)
- **Travaux** (service minimum suivi et coordination des chantiers bâtiments, voirie et infrastructures, prestataires extérieurs et crémation au cimetière intercommunal)
- **Sécurité publique** (police municipale, gardes champêtres, ASVP, Centre de Supervision Urbain, urgences élagage et périls)
- **Salubrité publique** (service minimum espaces paysagers, collecte, propreté, assainissement, urgences rivières, fourrière animale, maintenance des bacs de collecte) - Sur les services de collecte et propreté, le tonnage sera observé pour adapter les prestations au plus proche de cette situation inédite. La distribution des bacs de collecte est suspendue pour permettre aux agents de réaliser les missions prioritaires de salubrité publique.
- **Démographie - Accueil, Ecoute de la population** (accueil physique et téléphonique unique de la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole, service minimum pour l'Action sociale, la relation avec les usagers et les habitants) - Tous les accueils aux publics de la Ville de Troyes et de Troyes Champagne Métropole sont fermés à l'exception de l'accueil central à l'Hôtel de Ville.
- **Centre Municipal d'Action Sociale et établissements d'hébergement** (résidences autonomie RPA et MARPA, service minimum au Foyer des Jeunes Travailleurs) - Les Résidences

Autonomies de la Ville de Troyes assurent une veille auprès des personnes âgées qu'elles accueillent.

- **Accueil des enfants du personnel soignant** (service accueil de la petite enfance avec personnels mutualisés au Centre Petite Enfance et crèche Québec, accueils de loisirs (sous réserve de réquisition de l'Etat, ATSEM)

Pour assurer la continuité de ces services publics essentiels aux Troyennes et Troyens sur la durée, les trois collectivités vont instaurer un roulement entre agents. Cette crise sanitaire nous oblige à jouer collectif en mettant en place de l'entraide au sein d'une nouvelle organisation du service public de proximité. Pour mieux répondre aux attentes du public, un principe d'adaptabilité est mis en place pour surmonter cette situation en commun.

Les services de la Ville de Troyes et de la communauté d'agglomération se tiennent bien évidemment à la disposition des habitants.

Les agents de la Ville de Troyes, du CMAS et de Troyes Champagne Métropole ont été prévenus hier, par SMS et mail, des mesures mises en place et ont été encouragés, selon la priorisation des missions, des fonctions et l'adaptabilité des modes de fonctionnement des services, à effectuer leurs missions depuis leur domicile.

Pour répondre aux situations d'urgence, des agents d'astreinte restent mobilisables.

### **Protection des enfants**

A compter de ce lundi 16 mars, les 35 écoles maternelles et élémentaires publiques troyennes, les 9 crèches municipales (Maisons Petite Enfance), la crèche familiale et le relais assistante maternelle troyens et les 2 micro-crèches de Barberey-Saint-Sulpice et Villechétif gérées par Troyes Champagne Métropole, sont fermées au public jusqu'au 15 avril minimum.

Cet évitement du rassemblement des enfants est voulu selon la déclaration du Président de République car « *nos enfants et nos plus jeunes, selon les scientifiques (...), sont celles et ceux qui propagent (...) le plus rapidement le virus, même si, pour les enfants, ils n'ont parfois pas de symptômes et, heureusement, ne semblent pas aujourd'hui souffrir de formes aiguës de la maladie. C'est à la fois pour les protéger et pour réduire la dissémination du virus à travers notre territoire.* »

Seuls les enfants du personnel soignant (médecins généralistes et médecins spécialistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, sages-femmes, pharmaciens, ces différents métiers pouvant accéder aux places réquisitionnées nous sont communiqués par l'Agence Régionale de Santé Grand Est) sont accueillis par les personnels mutualisés dans les crèches spécifiques : Centre Petite Enfance et crèche Québec, sur réquisition de l'Etat. Ainsi, les personnels des services Petite enfance et de la Direction de l'Enseignement (ATSEM) sont physiquement mobilisés en lien avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Aube.

La Ville de Troyes a armé 100 places de crèches pour les enfants du personnel de soin, ouvertes de 5h30 à 21h30 sur réquisition par l'Agence Régional de Santé Grand Est.

### **La protection des agents Ville de Troyes, CMAS et Troyes Champagne Métropole**

Face à la situation sanitaire exceptionnelle traversée par notre pays, la Ville de Troyes, le Centre Municipal d'Action Sociale et Troyes Champagne Métropole sont des acteurs essentiels dans l'accompagnement des autorités, et doivent s'adapter aux consignes et recommandations sanitaires.

Depuis trois semaines, et dans l'objectif d'assurer un service public de qualité, nos trois collectivités sont donc totalement impliquées afin d'accompagner les instructions, les consignes, les recommandations des autorités, tout en restant à l'écoute des agents mobilisés et soucieuses de leur santé, s'appuyant sur les capacités et les moyens dont elles disposent désormais au stade 3 de cette crise inédite.

Une cellule de commandement renforcée (Direction Générale, Cabinet, Communication), en charge de la coordination générale et active 24h/24, organise et adapte le fonctionnement des services au fur et à mesure des annonces gouvernementales en s'appuyant sur trois grands principes :

- Précaution vis-à-vis des personnels
- Méthode élaborée
- Priorisation des missions et fonctions et adaptabilité des modes de fonctionnement (télétravail)

Les agents ayant une pathologie déclarée qui pourraient donc être fragilisés, ont la possibilité d'être vus par le médecin de prévention de la Ville de Troyes.

### **Les établissements municipaux et communautaires fermés**

Dans la continuité des mesures gouvernementales annoncées le 14 mars par le Premier Ministre, la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole ont d'ores et déjà fermé les « lieux recevant du public non indispensable à la vie du pays » :

- Conservatoire à rayonnement départemental Marcel-Landowski
- Ecole municipale des Beaux-Arts
- Piscines des Chartreux et Lucien-Zins
- Musées Saint-Loup et du Vauluisant
- Etablissements sportifs (gymnases, Cosec...)
- Maison des Maraîchers
- Maison des Associations
- Maison des Syndicats et de la Vie citoyenne
- Maison du Boulanger
- Office de Tourisme Troyes La Champagne

- Edifices religieux (églises Saint-Urbain, Saint-Pantaléon, Sainte-Madeleine et Cathédrale)
- Théâtres de Champagne et de la Madeleine
- Espace Argence et Chapelle Argence
- Médiathèques Jacques-Chirac centre-ville, Marots et Chartreux
- Parc des Expositions
- Patinoire des 3 Seine
- Maison du Patrimoine
- Maison des Etudiants
  
- Point Conseil Emplois

Ces fermetures sont maintenues jusqu'à nouvel ordre et au moins jusqu'au 15 avril, selon les décisions qui seront prises par le Gouvernement dans les prochains jours et prochaines semaines.

**Fermeture des établissements recevant du public**

Dans le respect strict des arrêtés des 14 et 15 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 du ministère des Solidarités et de la Santé, les établissements troyens relevant des catégories suivantes ne peuvent plus accueillir du public jusqu'au 15 avril 2020 :

- Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple,
  - Magasins de vente et Centres commerciaux, sauf pour leurs activités de livraison et de retraits de commandes,
  - Restaurants et débits de boissons, sauf pour leurs activités de livraison et de vente à emporter, le "room service" des restaurants et bars d'hôtels et la restauration collective sous contrat,
  - Salles de danse et salles de jeux
  - Bibliothèques, centres de documentation
  - Salles d'expositions
  - Etablissements sportifs couverts
  - Musées
  - Chapiteaux, tentes et structures
  - Etablissements de plein air
  - Etablissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement
-

**Votre contact**

**Service relations presse**

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

[relations.presse@troyes-cm.fr](mailto:relations.presse@troyes-cm.fr)